

PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE QUI A EU LIEU JEUDI, 26 JANVIER 2017 À 21H05 AU BUREAU MUNICIPAL SITUÉ AU 3541 BOULEVARD LAURIER SAINTE-MARIE-MADELEINE.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers, Chantal Bernatchez, Jean-Guy Chassé, Gilles Carpentier, Daniel Choquette, Patrice Barbot et Lise Cadieux.

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le maire, Simon Lacombe.

Madame Lucie Paquette, secrétaire-trésorière adjointe, était également présente.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions

4. Administration et finances

- 4.1 Comité municipal : Finances, administration et main-d'œuvre – Modifications des membres

5. Urbanisme

- 5.1 Comité municipal : Comité Consultatif d'Urbanisme – Modifications des membres

6. Loisirs

- 6.1 Préposé à l'entretien des anneaux de glaces – Ouverture de poste
- 6.2 Préposé à l'entretien des anneaux de glaces – Embauche
- 6.3 Coordonnateur (trice) pour les activités de loisirs – Ouverture de poste
- 6.4 Protocole d'entente sur les vérifications d'antécédents criminels – secteur vulnérable avec la Sûreté du Québec – Mandat
- 6.5 Comité municipal : Loisirs – Modifications des membres
- 6.6 Activités hockey balle et badminton – Nomination d'un bénévole responsable
- 6.7 Activités hockey balle et badminton – Frais reliés aux activités

7. Période de questions
8. Levée de la session

1. OUVERTURE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE DE SAINTE-MARIE-MADELEINE À 21h05.

CONSTAT DE CONFORMITÉ (Article 157 CM)

Les membres du conseil étant tous présents, au 3541 Boulevard Laurier Sainte-Marie-Madeleine, renoncent à l'avis de convocation prévue pour la tenue de la présente session extraordinaire et consentent à prendre en considération les affaires mentionnées à l'ordre du jour.

2017-01-015

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil et toutes les personnes présentes ont en main une copie de l'ordre du jour;

CONSIDÉRANT QUE la lecture peut être effectuée par toutes les personnes présentes;

IL est proposé par monsieur Gilles Carpentier, appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. Administration

2017-01-016

4.1 COMITÉ MUNICIPAL : FINANCES, ADMINISTRATION ET MAIN-D'ŒUVRE – MODIFICATION DES MEMBRES

ATTENDU QUE monsieur Gilles Carpentier exprime son désir de faire partie du comité municipal Finances, administration et main d'œuvre;

ATTENDU QUE monsieur Gilles Carpentier fait mention de son retrait des comités municipaux RAESM/SMM et Environnement ;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Chassé, appuyé par monsieur Gilles Carpentier, et résolu:

Que monsieur Gilles Carpentier soit nommé membre du comité municipal Finances, administration et main d'œuvre.

Monsieur Simon Lacombe demande le vote sur cette proposition :

		POUR	CONTRE
Simon Lacombe	Maire		
Chantal Bernatchez	Siège # 1		✓
Jean-Guy Chassé	Siège # 2	✓	
Gilles Carpentier	Siège # 3	✓	
Daniel Choquette	Siège # 4		✓
Patrice Barbot	Siège # 5		✓
Lise Cadieux	Siège # 6		✓

Le résultat du vote : 2 pour, 4 contre, la résolution est donc refusée.

5. Urbanisme

2017-01-017

5.1 COMITÉ MUNICIPAL : COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – MODIFICATION DES MEMBRES

ATTENDU QUE la composition actuelle du Comité Consultatif d'Urbanisme ne respecte pas les normes établies;

ATTENDU QUE madame Chantal Bernatchez fait mention de son retrait du Comité Consultatif d'Urbanisme;

ATTENDU QUE le comité doit compter au moins deux (2) citoyens parmi ses membres :

Il est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par monsieur Gilles Carpentier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la décision de madame Chantal Bernatchez;

De publier dans le bulletin de Février un appel de candidature auprès des citoyens afin de combler le poste laissé vacant.

6. Loisirs

2017-01-018

6.1 PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DES ESPACES GLACÉS – OUVERTURE DE POSTE

ATTENDU QUE la municipalité est maintenant responsable de ses loisirs;

ATTENDU QUE l'embauche d'un proposé à l'entretien des espaces glacés pour les parcs Choquette et Jodoin est rendu nécessaires;

Il est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par monsieur Gilles Carpentier, et résolu à l'unanimité de conseillers présents :

De créer un poste de *Préposé à l'entretien des espaces glacés* lequel sera sous la supervision de monsieur René Martin;

Que les jours de travail seront les jeudis, vendredis, samedis et dimanches mais non restrictif;

Que l'employé doit se soumettre à une vérification d'antécédents criminels – secteur vulnérable.

2017-01-019

6.2 PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DES ESPACES GLACÉS – EMBAUCHE

ATTENDU QUE la municipalité de par sa résolution 2017-01-018 à créer un nouveau poste pour les loisirs;

ATTENDU QUE les fonds nécessaires à ces dépenses sont disponibles au budget 2017;

Il est proposé par monsieur Gilles Carpentier, appuyé par monsieur Jean-Guy Chassé, et résolu à l'unanimité de conseillers présents :

D'entériner l'embauche de Jérémy Ménard au poste de *Préposé à l'entretien des espaces glacés*;

Que le maire et la secrétaire-trésorière sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente de travail de monsieur Jérémy Ménard.

2017-01-020

6.3 COORDONNATEUR SERVICE DES LOISIRS – OUVERTURE DE POSTE

ATTENDU QUE la municipalité est maintenant responsable de ses loisirs;

ATTENDU QUE l'embauche d'une personne responsable de l'organisation des loisirs est essentielle;

ATTENDU QUE les fonds nécessaires à ces dépenses sont disponibles au budget 2017;

Il est proposé par monsieur Gilles Carpentier, appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité de conseillers présents :

De créer un poste de *Coordonnateur* pour le service des loisirs lequel sera sous la supervision de la directrice générale;

Les détails de l'entente de travail seront établis ultérieurement.

Que l'employé doit se soumettre à une vérification d'antécédents criminels – secteur vulnérable.

2017-01-021

6.4 PROTOCOLE D'ENTENTE SUR LES VÉRIFICATIONS D'ANTÉCÉDENTS CRIMINELS – SECTEUR VULNÉRABLE AVEC LA SÛRETÉ DU QUÉBEC - MANDAT

ATTENDU QUE toutes personnes reliées au service des loisirs fait partie d'un secteur vulnérable;

Il est proposé par monsieur Gilles Carpentier, appuyé par monsieur Patrice Barbot, et résolu à l'unanimité de conseillers présents :

De mandater madame Lucie Paquette, secrétaire-trésorière adjointe, à agir pour et au nom de la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine auprès de la Sûreté du Québec, poste de la MRC des Maskoutains relativement au protocole d'entente sur les vérifications d'antécédents criminel – secteur vulnérable.

2017-01-022

6.5 COMITÉ MUNICIPAL : LOISIRS – MODIFICATION DES MEMBRES

ATTENDU QUE monsieur Patrice Barbot fait mention de son retrait du comité municipal Loisirs;

*ATTENDU QU'*il y a lieu de nommer un troisième membre pour faire partie de ce comité:

Il est proposé par madame Chantal Bernatchez, appuyé par monsieur Jean-Guy Chassé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la décision de monsieur Patrice Barbot;

De nommer monsieur Gilles Carpentier membre du comité municipal Loisirs.

2017-01-023

6.6 ACTIVITÉS HOCKEY BALLE ET BADMINTON – NOMINATION D'UN BÉNÉVOLE RESPONSABLE

ATTENDU QUE des activités seront organisées au gymnase de l'École St-Joseph-Spénard à Sainte-Madeleine pour les mois de février, mars et avril;

ATTENDU QUE ces activités se feront les jeudis de chaque semaine et ce, pour une durée de douze (12) semaines;

ATTENDU QUE ces activités sont détaillées comme suit :

<i>18h00</i>	<i>Hockey balle</i>	<i>7 à 9 ans</i>
<i>19h00</i>	<i>Hockey balle</i>	<i>10 à 13 ans</i>
<i>20h00</i>	<i>Badminton</i>	<i>Adulte</i>

ATTENDU QUE les coûts d'inscriptions sont détaillés comme suit :

<i>Hockey balle</i>	<i>40.00 \$ par personne</i>
<i>Badminton</i>	<i>100.00 \$ par personne</i>

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer une personne bénévole responsable pour organiser et superviser ces activités tant que le coordonnateur du service des loisirs ne sera pas embauché;

Il est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par monsieur Gilles Carpentier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De nommer monsieur Maxime Cayer comme bénévole responsable pour organiser et superviser les activités de hockey balle et badminton;

Que monsieur Cayer devra déposer et faire un état détaillé des inscriptions reçues pour et au nom de la municipalité.

2017-01-024

6.7 ACTIVITÉS HOCKEY BALLE ET BADMINTON – FRAIS RELIÉS AUX ACTIVITÉS

ATTENDU QUE des activités de hockey balle et badminton seront organisées au gymnase de l'École St-Joseph-Spénard à Sainte-Madeleine;

Il est proposé par Madame Chantal Bernatchez, appuyé par monsieur Jean-Guy Chassé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De défrayer les coûts reliés à ces activités à savoir :

- Frais de location du gymnase (taux horaire)
- Pamphlets publicitaire et publipostage

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé cette session est levée à 21h32.

Simon Lacombe
Maire

Lucie Paquette
Secrétaire-trésorière adjointe